

Logements de fonction : Nous exigeons un traitement social !

Reforme des logements de fonction = augmentation des redevances.

En refusant d'abroger le décret 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement, le Gouvernement a mis dans la plus grande difficulté le ministère de la Culture et les personnels bénéficiant de logements de fonction. Le nouveau mode de calcul des redevances (loyers) des COP/A (convention d'occupation précaire avec astreintes) et COP simples (sans astreinte) va conduire à multiplier par deux, trois, voire quatre fois les redevances des agents logés. La majorité des agents logés du ministère de la Culture étant en catégorie C (mission de gardiennage, entretien, sûreté et sécurité des sites) seront dans l'incapacité de faire face à de telles augmentations...

Lisez la suite en pièce jointe.